



Avocat indemnisation dommage corporel

Par **bluedaffodil**, le **13/04/2013 à 16:24**

Bonjour, sur la base de quels critères faut-il choisir un avocat pour l'indemnisation du dommage corporel suite à un accident avec responsabilité d'un tiers? Est-ce que c'est vrai que cet avocat doit être spécialisé aussi en droit pénal? L'assurance du tiers responsable m'a proposé un montant d'indemnisation très bas et je suppose que seulement en me faisant représenter par un avocat j'aurais la possibilité de recevoir une indemnisation plus conforme au préjudice subi. Merci pour votre aide.

Par **chaber**, le **13/04/2013 à 16:40**

bonjour Il faut prendre un avocat spécialisé en droit civil et surtout en réparations des dommages corporels selon la loi Badinter dans votre cas: accident sans responsabilité de votre part. Vous vérifiez votre contrat d'assurances pour vérifier si vous possédez une protection juridique et quelles sont les conditions de prise en charge. Il conviendra de prendre le plus grand soin pour déterminer les honoraires.